

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D’Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **3 février 2025** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 4 personnes représentant le public

Absences motivées : Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4

023-02-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d’assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d’assemblée.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l’unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 3 février 2025 soit ouverte à 20 h.

024-02-2025 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l’unanimité :

QUE l’ordre du jour de cette rencontre du 3 février 2025 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant le point suivant :

13.1 Remboursement à Saint-Gabriel-de-Brandon pour des dépenses payées en trop en 2020,2021 et 2022 – Règlements CV. 400 et 425

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

025-02-2025 3.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2025

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l’unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

026-02-2025 4.1 Offre de services – Élections générales 2025

ATTENDU QU'une offre de services a été présentée par Innovision pour les élections générales 2025, plus précisément, pour le soutien technique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et des autres processus électoraux;

ATTENDU QUE leur tarification est la suivante : **4 997,09 \$** pour l'impartition et les services (taxes incluses).

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte l'offre de services présentée par Innovision pour les élections générales 2025, pour un montant de **4 997,09 \$** (taxes incluses).

027-02-2025 4.2 Offre de services – Gestion des actifs et de la maintenance

ATTENDU QU'une offre de services a été présentée par la firme EIM7 pour Citadel, la solution infonuagique de gestions des actifs et de gestion de la maintenance assistée par ordinateur dédié au secteur municipal;

ATTENDU QUE leur tarification est la suivante : **7 400 \$** pour la licence annuelle et **7 400 \$** pour l'implantation, pour un total de **14 800 \$** (taxes en sus).

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte l'offre de services présentée par la firme EIM7 pour Citadel, pour un montant total de **14 800 \$** (taxes en sus).

DÉPÔT 4.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Tel que requis à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*, chaque membre du conseil municipal doit, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer une déclaration d'intérêts pécuniaires. À cet effet, la direction procède au dépôt desdites déclarations d'intérêts pécuniaires complétées par chacun des membres suivants :

- ✓ Le maire : Monsieur Gaétan Gravel
- ✓ Conseillère – District no. 1 : Madame Julie Croisetière
- ✓ Conseiller – District no. 3 : Monsieur Richard Blouin
- ✓ Conseillère – District no. 4 : Madame Sylvie St-Georges
- ✓ Conseiller – District no. 5 : Monsieur Christian Paquin Coutu
- ✓ Conseiller – District no. 6 : Monsieur Stephen Subranni

028-02-2025 4.4 Nominations dans divers comités suite au départ de la conseillère Julie Tessier

ATTENDU la démission de la conseillère Julie Tessier depuis le 15 novembre 2024 (rés. 350-12-2024);

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer madame Tessier dans les comités dans lesquels elle avait été nommée.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte les nominations suivantes :

- Stephen Subranni à titre de représentant de la ville sur les comités suivants : Activités touristiques, Défi Enfants Cible Famille et Persévérance Scolaire, ayant comme substitut Sylvie St-Georges et Christian Paquin Coutu;
- Christian Paquin Coutu à titre de substitut, avec Julie Croisetière, de Stephen Subranni, représentant de la ville sur les comités suivants : Loisirs et culture et Centre sportif et culturel de Brandon;
- Richard Blouin à titre de représentant de la ville, avec Stephen Subranni, sur le comité d'étude pour l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour l'aqueduc.

029-02-2025 4.5 Congrès de la FQM et de l'ADMQ 2025

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendra du 25 au 27 septembre 2025;

ATTENDU QUE le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra du 18 au 20 juin 2025.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire, monsieur Gaétan Gravel, le conseiller monsieur Richard Blouin, la conseillère Sylvie St-Georges, ainsi que le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, à participer au congrès 2025 de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), et ce, accompagnés de leur conjoint.e;

QUE les membres de ce conseil acceptent la participation du directeur général, Michel St-Laurent, au congrès 2025 de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

QUE les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacements soient assumés par la Ville de Saint-Gabriel, sur présentation de pièces justificatives, pour les élus et le directeur général uniquement.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

5.1 Dépôt de la correspondance au 31 janvier 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 janvier 2025 :

- Aucune correspondance

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2025

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2025.

030-02-2025 6.2 Comptes à payer au 31 janvier 2025

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 janvier 2025, des chèques numéros 8994 à 9024 totalisant **92 934.79 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 31 janvier 2025, des chèques numéros 8968 à 8993 et 9025 à 9031 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5980 à 6035 totalisant **272 872.43 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

031-02-2025 7.1 Achat du lot 3 506 520 – Construction de la nouvelle caserne de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon a l'intention d'acquérir un terrain, soit le lot 3 506 520 dans le but d'assurer le projet de l'implantation d'une nouvelle caserne;

ATTENDU QUE le terrain en question est un terrain privé et non subventionné et que son achat est nécessaire pour le bon déroulement du projet;

ATTENDU QUE le montant total pour l'acquisition du terrain s'élève à **350 000 \$** plus les frais contingents et qu'aucune subvention gouvernementale ne sera octroyée pour cet achat;

ATTENDU QUE l'achat du terrain a été jugé conforme aux objectifs de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les conseillers approuvent le règlement d'emprunt pour un montant de **485 000 \$** (incluant tous les frais contingents et imprévus) afin de financer l'achat du terrain susmentionné, selon les conditions, et autorisent la signature des documents nécessaires à la réalisation de cette transaction;

QUE les modalités de financement de cet emprunt (taux d'intérêt, échéances, etc.) soient déterminées conformément au financement permanent et que l'emprunt soit remboursé sur une période de 10 années;

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis à l'approbation des autorités compétentes, le cas échéant, et qu'il soit mis en œuvre conformément aux lois et règlements en vigueur.

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

032-02-2025 8.1 Offre de services – Dépôt à neige 2024-2025

ATTENDU QU'une offre de services a été présentée par Excavation Normand Majeau Inc. pour l'utilisation de leur site pour le déversement des neiges usées de la ville pour la saison 2024-2025 selon les tarifs suivants, excluant les taxes :

Saison 2024-2025

➤ Camion 6 roues	38 \$
➤ Camion 10 roues	42 \$
➤ Camion 12 roues	47 \$
➤ Camion remorque 2 essieux	55 \$
➤ Camion remorque 3 essieux	64 \$
➤ Camion remorque 4 essieux	76 \$

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte l'offre présentée par Excavation Normand Majeau Inc. selon les tarifs ci-hauts mentionnés, plus les taxes applicables, pour la saison 2024-2025.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

033-02-2025 10.1 Demande d'aide financière – AQDR Brandon Comité de St-Gabriel

ATTENDU QUE l'AQDR Brandon Comité de St-Gabriel sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités 2025;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **200 \$**.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **200 \$** à l'AQDR Brandon Comité de St-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

034-02-2025 10.2 Achat de billets – Souper-bénéfice de la Fondation santé du Grand Brandon

ATTENDU QUE la Fondation santé du Grand Brandon organise la deuxième édition du souper-bénéfice pour soutenir la Coopérative santé du Grand Brandon le 22 février 2025 au Centre sportif et culturel de Brandon.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'achat de 4 billets pour ce souper-bénéfice au coût de **150 \$** chacun, pour un total de **600 \$**.

035-02-2025 10.3 Projet des finissants de l'École secondaire Bermon – Réussite scolaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mandeville souhaite poursuivre le projet de réussite scolaire des étudiants finissants de l'École secondaire Bermon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Gabriel souhaite participer à cette reconnaissance envers les étudiants diplômés sur son territoire.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil collabore avec les municipalités du pôle Brandon dans le cadre du projet des finissants de l'École secondaire Bermon;

QUE le nom des élèves finissants provenant de la Ville de Saint-Gabriel soient publiés sur le site web de la ville afin de célébrer leur réussite scolaire.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

036-02-2025 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 janvier 2025

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 janvier 2025.

037-02-2025 11.2 Demande de dérogation mineure – 50, rue des Écoles

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2025-001, pour le 50, rue des Écoles (matricule 1328-41-1532), autoriserait l'implantation d'une école au coin des rues Dequoy et Plante avec une marge de recul de 9 m au lieu de 12 m tel que prescrit à la grille des spécifications de la zone I-21 du règlement de zonage CV. 195;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne présente aucune contrainte au niveau de la sécurité et de la santé publique, de la protection de l'environnement et du bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires voisins;

ATTENDU l'analyse et les explications transmises par l'inspecteur en urbanisme aux membres du conseil, pour la demande de dérogation mineure pour le 50, rue des Écoles (matricule 1328-41-1532);

ATTENDU QUE le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé les présentes demandes, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette dérogation mineure a été publié le 16 janvier 2025;

ATTENDU QUE suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la demande de dérogation mineure pour le 50, rue des Écoles autorisant qu'une marge de recul soit réduite à 9 mètres sur les rues Dequoy et Plante malgré qu'elle soit fixée à 12 mètres par la grille des usages I-21 du règlement de zonage numéro CV. 195 de la Ville de Saint-Gabriel.

038-02-2025 **11.3 Demande de dérogation mineure – 320, rue Beauvilliers**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2024-013, pour le 320, rue Beauvilliers (matricule 1428-34-7796), autoriserait la construction d'un garage avec une superficie de de 111.43 mètres carrés et d'une hauteur de 6.1 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le garage aurait une largeur et une hauteur supérieure à la maison;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du garage à construire excède de 39% la superficie autorisée pour un garage;

CONSIDÉRANT QUE la superficie combinée des bâtiments accessoires représente près du double de la superficie du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère la demande comme étant majeure et recommande au conseil de refuser la présente demande de dérogation mineure en ce qui a trait à la construction du garage tel que soumis. Le CCU recommande également de revoir les dimensions de superficie afin que celle-ci soit considérée mineure;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé les présentes demandes, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil refusent la demande de dérogation mineure pour le 320, rue Beauvilliers autorisant la construction d'un bâtiment accessoire (garage de 111.43 mètres carrés) d'une superficie supérieure à 80 mètres carrés et une superficie totale des bâtiments accessoires supérieure à la superficie du bâtiment principal ainsi qu'une hauteur supérieure à 5 m (6.1 m) malgré les articles 85 et 86 du règlement de zonage numéro CV. 195 de la Ville de Saint-Gabriel.

039-02-2025 **11.4 Demande d'aide financière – Les Amis du lac Maskinongé**

ATTENDU QUE Les Amis du lac Maskinongé sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leur plan d'action 2024-2025;

ATTENDU QU'ils demandent aussi l'accès à la salle du conseil selon les disponibilités;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **1 000 \$**.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière demandée de **1 000 \$** aux Amis du lac Maskinongé pour aider à financer leur plan d'action 2024-2025;

QUE la salle du conseil soit accessible aux Amis du lac Maskinongé, sur demande et selon les disponibilités.

**040-02-2025 11.5 Servitude réelle et perpétuelle de passage – Partie de terrain du lot
3 044 129**

ATTENDU QU'une partie du lot 3 044 129 est nécessaire pour le droit de passage du Club de motoneige et de la Vélo Route;

ATTENDU QU'il est peut-être possible d'avoir une servitude réelle et perpétuelle de passage pour cette partie de lot.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général a demandé aux propriétaires du lot 3 044 129 la possibilité de créer une servitude réelle et perpétuelle de passage d'une partie de ce lot;

QU'advenant une réponse positive des propriétaires, les membres du conseil autorisent le directeur général à retenir les services de l'arpenteur-géomètre Éric Landry de la firme GNL et le notaire Comtois, afin de préparer tous les documents nécessaires à la servitude du lot concerné;

QUE les membres de conseil autorisent le budget nécessaire attribué pour acquitter tous les frais dans ce dossier : frais d'arpentage, frais de notaire et autres montants nécessaires;

QUE les membres du conseil autorisent le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la ville tous les documents nécessaires.

**041-02-2025 11.6 Appui au projet « Nos bords de route » 2025 – Les Amis de
l'environnement de Brandon**

ATTENDU QUE Les Amis de l'environnement de Brandon sollicitent l'appui et la collaboration de la ville pour leur projet « Nos bords de route » qui aura lieu le 3 mai 2025 et qui consiste à une corvée de nettoyage des bords de route;

ATTENDU QUE l'organisme demande **500 \$** pour le volet organisation, **150 \$** pour les affiches et **150 \$** une pièce de théâtre, pour un total de **800 \$**, ainsi que des ressources matérielles et du personnel de la ville;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **800 \$**.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de **800 \$** aux Amis de l'environnement de Brandon;

QUE la ville fournisse :

- Des photocopies couleurs plastifiées pour la promotion du projet;
- Des cônes et affiches pour la circulation (25) pour renforcer la sécurité;
- La présence d'un employé municipal le 3 mai 2025 afin d'aider à assurer la sécurité, à distribuer les cônes et affiches, à apporter du matériel aux bénévoles et à ramasser les sacs de rebuts sur le bord de la route;
- La création d'une affiche dans le cadre des activités d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation;
- La publicité et la promotion pour la corvée collective (Facebook et site web).

042-02-2025 **11.7 Budget prévisionnel 2025 – Gestion du lac Maskinongé**

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil adoptent le rapport annuel 2024 et le budget prévisionnel 2025 tel que présenté par le comité consultatif de la Gestion du lac Maskinongé.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

043-02-2025 **12.1 Remboursement 35 % – Karaté Plus**

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **82,95 \$** représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscriptions, à l'ordre de Isabelle Roch pour l'inscription de William Brunelle au Karaté Plus de novembre à février 2024;

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **68,25 \$** représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscriptions, à l'ordre de Jessica Bédard pour l'inscription de Liam Pellerin au Karaté Plus de juin à août 2024;

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **68,25 \$** représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscriptions, à l'ordre de Karine Portant-Gascon pour l'inscription de Junior Michaël Leclerc Gascon au Karaté Plus de janvier à avril 2025.

044-02-2025 **12.2 Remboursement 35 % – Danse**

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **35 \$** représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscriptions, à l'ordre de Shany Hervieux Lavoie, pour l'inscription de Zack Brunelle et de Kélia Brunelle au cours de danse de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon de janvier à avril 2025.

045-02-2025 12.3 Remboursement 35 % – Gymnastique

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **129,78 \$** représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscriptions, à l'ordre de Karine Portant-Gascon, pour l'inscription de Olivia Rose Gascon au cours de gymnastique chez Hopla de janvier à avril 2025.

046-02-2025 12.4 Adhésion 2024-2025 – Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière

ATTENDU QUE l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière nous permet d'avoir accès à du matériel permettant aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès à la Plage de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à acquitter les frais d'adhésion pour 2024 et 2025 à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière, représentant un montant de **100 \$** par année, pour un total de **200 \$** (taxes incluses).

047-02-2025 12.5 Budget 2025 – Régie du Centre sportif et culturel de Brandon

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel est un membre formant la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil adoptent le budget 2025 de la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon, tel que présenté, de même que la quote-part 2025 inscrite pour la Ville de Saint-Gabriel, représentant un montant de **376 365,01 \$**.

13. VARIA

048-02-2025 13.1 Remboursement à Saint-Gabriel-de-Brandon pour des dépenses payées en trop en 2020,2021 et 2022 – Règlements CV. 400 et 425

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a constaté un paiement excédentaire à l'entente initiale d'aqueduc pour des services fournis durant les années antérieures, en référence aux règlements d'emprunt CV. 400 et 425;

ATTENDU QUE la ville a déposé un tableau des calculs indiquant un montant total de **140 797,20 \$** représentant les montants payés en trop pour les années 2020, 2021 et 2022.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville procède au remboursement des montants payés en trop à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour l'entente initiale d'aqueduc pour les services fournis en 2020, 2021 et 2022;

QUE ce remboursement soit un total de **140 797,20 \$** sur une période de quatre (4) ans, divisé en montants égaux (2025, 2026, 2027 et 2028) représentant **35 199,30 \$** pour chaque année.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

049-02-2025 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 3 février 2025 soit levée à 20h55.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 4^e jour de février 2025.

Gaétan Gravel
Maire